

## CAISSE D'ÉPARGNE DE ROUBAIX.

Séance du 21 décembre 1856.

Sommes versées par 47 déposants, dont 12 nouveaux fr. 7,618 00  
6 demandes en remboursement » 1,329 03

Les opérations du mois de Décembre sont suivies par MM. Réquillart-Désaint et Renaux-Lemerre, administrateurs.

COMICE AGRICOLE DE LILLE.

## EXPOSITION COLLECTIVE

destinée au concours agricole universel de 1857.

La vieille réputation de l'agriculture flamande vient d'être dignement soutenue au concours agricole universel, par l'exposition collective réunie sous le patronage du *Comice agricole de Lille*; indépendamment de la grande médaille d'or décernée pour l'ensemble des produits et instruments, les habiles cultivateurs et constructeurs de l'arrondissement y ont remporté, deux médailles d'or, cinq médailles d'argent, quatre médailles de bronze, quatre mentions honorables et une prime de 400 fr. Ces distinctions nous imposent le devoir de redoubler d'efforts pour les luttes du prochain concours universel : c'est ce qui détermine le *Comice* à faire un nouvel et pressant appel aux agriculteurs, aux constructeurs de machines et instruments aratoires et à tous ceux de nos concitoyens, qui, à quelque titre que ce soit, s'occupent d'arts agricoles, de participer à l'exposition collective qui doit être préparée pour 1857.

Cette exposition, conformément au programme ministériel, comprendra :

1.° Les produits agricoles, tels que les divers échantillons de céréales en bottes ou en grains et graines. Les tubercules et racines. Les fourrages. Les plantes industrielles, textiles, tinctoriales et autres. Les légumes et fruits de toute espèce;

La laine. Le beurre. Le fromage. Le miel. La cire. Le sucre. La féculé. La bière. Les produits de distillerie etc.;

Les conserves alimentaires et les préparations économiques, etc.;

Les plants d'arbres, arbustes, bois, etc.

2.° L'arsenal agricole, c'est-à-dire, les charrettes, herses, rouleaux, semoirs, houes, outils à la main, machines à moissonner, faucheuses, faneuses, batteuses, coupe-racines, haches-paille, barattes, charettes, charriots, harnais, machines à étirer les drains, etc.

3.° Les reproducteurs mâles et femelles des espèces bovine, ovine, caprine, porcine et des autres animaux domestiques.

Les exposants pour les produits agricoles devront faire leur déclaration avant le 15 janvier prochain, soit au secrétariat du *Comice agricole*, rue de Voltaire, 18, à Lille, soit par lettre adressée à M. L. Heddebanit, Commissaire général de l'exposition collective, à Houplin-lez-Scclin. L'époque de l'expédition sera ultérieurement indiquée.

Pour donner l'uniformité désirable à cette partie de l'exhibition, il a été arrêté les dispositions suivantes :

Les bottes de céréales et autres devront avoir une circonférence de 70 centimètres.

Les échantillons de grains seront de 4 litres, (sauf pour les graines de quelque valeur).

Les échantillons de substance liquide seront de 2 litres.

Les produits ne seront reçus définitivement

qu'après avoir subi l'examen d'une commission spécialement déléguée par le *Comice* qui se réserve la faculté de donner les renseignements nécessaires à l'appréciation du mérite des producteurs.

Les déclarations pour les instruments et machines, comme celles relatives aux animaux reproducteurs seront reçues de la manière ci-dessus indiquée avant le 15 mars 1857.

Fait et arrêté en séance le 2 juillet 1856.

Le Secrétaire-Général, Le Président,  
LOISET. J. LEFEBVRE.

Pour toute la chronique locale, J. REBOUX

## Nouvelles & Faits divers.

— Un connaisseur estime qu'il y a en ce moment, chez les joailliers du Palais-Royal, des boulevards, de la rue de la Paix et de la rue Richelieu, pour 400 millions de diamants et autres pierres précieuses montées de charmantes parures.

— M. de M..., fils d'un riche propriétaire de la province, passait hier, vers neuf heures du soir, sur le boulevard, en compagnie d'un de ses amis, lorsqu'il fut accosté par un sergent de ville qui, sur la réquisition d'un garçon de restaurant, l'invitait à le suivre chez le commissaire de police. Le garçon accusait M. de M... d'avoir volé des couverts d'argent chez son patron, et à peine avait-il formulé cette plainte, qu'il recevait un vigoureux soufflet de celui qu'il inculpait.

M. de M..., hâtons-nous de le dire, était l'objet d'une fâcheuse méprise; mais nous le suivrons avec son accusateur chez le commissaire de police, devant lequel se sont produits les curieux incidents que nous allons raconter.

Procédant à son interrogatoire, le magistrat commença par demander au garçon de café comment il s'appelait.

— Je me nomme Albert de M..., répondit-il.

— Comment, vous portez le même nom que moi ? interjeta l'inculpé.

— Alors, répliqua le garçon, si vous vous appelez de M... tout court, on pourra, pour nous distinguer, ajouter que je suis le comte de M...

— Voilà qui est curieux ! s'écria M. de M... vivement intrigué. Et de quel pays êtes-vous donc !

— Oh ! moi, continua Albert, je suis de Paris, mais mon père est né au château de M..., en Dauphiné.

— Mais c'est là que je suis né aussi, ajouta M. de M..., et ce château est la propriété de mes parents.

Nous ne suivrons pas toutes les explications qui eurent lieu à la suite de ces révélations, et voici le rapprochement qui existait entre ces deux individus mis en contact par une circonstance si singulière. Ce sont deux histoires que nous raconterons l'une après l'autre.

Le comte Philippe de M..., lors de la Terreur, émigra en Angleterre avec sa femme et un enfant en bas âge, un jeune garçon de deux à trois ans; le comte et la comtesse sa femme moururent bientôt dans le plus grand dénûment. L'orphelin fut recueilli par un fidèle domestique du comte, nommé Joseph Deleau.

Joseph avait quelques économies; il revint en France avec le jeune comte auquel il fit prendre son nom et lui fit apprendre l'état de menuisier.

L'héritier du comte de M..., s'appela donc Robert Deleau, il se maria et eut plusieurs enfants, dont l'un est Albert, le garçon de restaurant. Ce fut seulement à la mort de Joseph Deleau qu'il connut sa véritable origine.

Voici l'autre histoire, qui commence aussi à la première révolution : un tisserand du village de M..., ayant appris que le château de M... allait être vendu comme bien national, l'acheta à bas prix et le revendit peu après à un nommé J..., cocher d'un ci-devant duc et pair.

Or, ce J... est l'aîné du jeune homme que le garçon de restaurant incriminait d'avoir volé des couverts d'argent. Cette famille, lorsque la tempête révolutionnaire fut apaisée, ajouta à son nom celui du domaine qu'elle possédait. Ses membres s'appellèrent donc J... de M..., d'abord, puis de M... tout court. Quant au garçon de restaurant, il est bien, comme on voit, le comte de M...

Il existe, du reste, un fait complètement analogue à celui-ci. Nous avons connu, il y a trois ou quatre ans, un homme d'un certain âge, qui s'appelait le vicomte de X..., et qui était garçon de billard dans un café près de l'Odéon, où peut-être il se trouve encore.

Des revers de fortune avaient forcé M. de X..., dans sa jeunesse, à prendre cette humble profession.

Plus tard, le frère du vicomte rentra en possession de ses biens et invita celui-ci à venir partager sa fortune. Mais le vicomte s'était façonné à sa condition, il aimait comme ses enfants les étudiants qui fréquentaient son café, et il est resté garçon de billard. Ces jeunes gens qui, à leur tour, lui rendaient son amitié, ont fait un jour lithographier son portrait, au bas duquel on a inscrit un quatrain fort spirituel, et ce portrait est comme ornement dans la salle de billard.

— De nombreuses plaintes parvenues à l'autorité judiciaire signalèrent, dit le *Constitutionnel*, un homme de quarante à quarante-cinq ans, d'extérieur confortable, comme se livrant à des escroqueries sur une grande échelle dans les départements voisins de la capitale. Il se faisait appeler Charles de Valnoir. En dernier lieu, il avait établi dans le département de Seine-et-Oise le centre de ses frauduleuses opérations.

C'est ainsi qu'à Louvres il avait acheté à terme une vaste propriété pour y former des magasins considérables de bois et de charbon de terre. Inspirant d'autant plus de confiance qu'il se donnait comme négociant en vins et eaux-de-vie, fournisseur breveté de la maison de l'Empereur, il s'était fait livrer par divers commerçants de notables quantités de marchandises dont il avait réglé les factures en billets, puis il s'était empressé de vendre ces marchandises au comptant, et il avait disparu, ne laissant entre les mains de ses créanciers que des papiers sans aucune valeur.

En prenant des renseignements chez les époux M..., à Roissy, au préjudice de qui il avait commis quelques escroqueries, on apprit qu'au mois d'août dernier, Edmond S... avait séjourné pendant une semaine environ dans leur auberge. Il était alors accompagné par une jeune femme d'une vingtaine d'années qu'il nommait Adolphine, qu'il présentait comme sa femme et avec laquelle il ne faisait qu'un lit.

L'enquête à laquelle on avait procédé à Paris avait fait connaître qu'Edmond S... était séparé de corps et de biens d'avec sa femme, qu'il vivait maritalement avec une fille nommée Lucie D..., et qu'il avait avec lui sa fille légitime, jeune personne de vingt et un ans, d'une grande beauté et portant précisément le nom d'Adolphine. Du rapprochement que l'on fit de ces informations jaillit nécessairement une lumière éclairant un fait des plus odieux.

En effet, quand on est parvenu à arrêter le sieur Edmond L..., on a trouvé avec lui la jeune personne dont il vient d'être question, et qui était en effet sa fille. Interrogée au sujet de ses relations avec lui, elle a fini par avouer en fon-

dant en larmes que ses relations duraient depuis quatre années.

Bien longtemps auparavant elle avait été en proie à de continuelles persécutions. Elle avait toujours résisté, mais un matin son père ayant pénétré dans sa chambre alors qu'elle était encore couchée, lui avait mis sur la gorge un pistolet chargé et amorcé, et avaient ainsi triomphé de sa résistance. A partir de ce moment, la terreur l'avait retenue dans ces liens honteux.

— Un horrible assassinat vient, dit le *Mémorial d'Amiens*, d'épouvanter l'arrondissement d'Abbeville. Mercredi matin on a trouvé, entre Domvast et Agenvillers, sur la route de Crécy à Saint-Riquier, le cadavre du nommé Joseph Manier, marchand de porcs à Vignacourt, dont la tête était fracassée par deux coups de feu.

Cet homme avait couché à Domvast, d'où il était parti à six heures du matin avec sa voiture chargée de porcs gras. Deux heures après, il a été trouvé à environ deux kilomètres de là, gisant dans une mare de sang. Sa ceinture, contenant une somme de 1,200 à 1,300 fr., avait disparu.

Un individu, sur lequel planent des soupçons, a été arrêté.

— On lit dans l'*Observateur d'Avesnes* : Le bruit s'est répandu lundi, à Avesnes, que M. Levasseur, de la maison Bertrand, Levasseur et Co, filateurs à Fourmies, avait péri la veille dans la rivière d'Oise, à Effry.

Nous sommes heureux d'avoir à démentir cette triste nouvelle, tout en ayant la douleur de confirmer la mort qui a frappé un autre négociant en laine, M. Vasseur, de Paris, que la similitude de nom avait fait confondre avec M. Levasseur, de Fourmies.

Dimanche soir, vers huit heures, par une nuit profonde et une pluie violente, M. Vasseur, qui avait pris une voiture chez M. Devouge, à La Chapelle, quittait la filature de MM. Fontaine, Hersent et Co et traversait le gué de la rivière pour regagner la route. Mais à peine la voiture était-elle arrivée au milieu de la rivière dont les eaux grossies par les pluies avaient atteint une hauteur considérable, que le courant avait entraîné le cheval qui avait perdu pied.

M. Vasseur et le conducteur jetèrent des cris de détresse et se précipitèrent dans les flots qui les poussaient vers le gouffre voisin. Cependant leurs cris avaient été entendus, on accourut à leur secours; il était trop tard, M. Vasseur avait disparu, emporté sous les eaux, tandis que le conducteur, qui s'était accroché aux branches d'un saule, put être sauvé.

Le cheval et la voiture, entraînés au loin par les eaux, n'avaient pu être retrouvés non plus que le corps de M. Vasseur, au moment où on nous adressait les détails de ce tragique événement.

— Avant-hier, dans la soirée, une femme, postée à l'angle de l'hôtel du Nord, à Béthune, attendait au passage M. le receveur du Bureau de bienfaisance de cette ville. Elle ne le connaissait pas, sans doute; car M. Guillemant, son beau-père, ayant paru, elle lui remit un paquet et s'esquiva. M. Guillemant, rentré chez lui, ouvrit le paquet et y trouva vingt billets de banque de mille francs. Le bienfaiteur formulait ses intentions comme suit :

« Un anonyme remet à M. Caron, receveur du Bureau de bienfaisance de Béthune, un paquet contenant vingt mille francs en billets de banque, sous la condition formelle et absolue qu'ils seront employés en achat de rentes trois pour cent au profit du Bureau de bienfaisance de Béthune. »

Nous ne ferons aucun commentaire sur cette bonne et louable libéralité. Les pauvres reconnaissants prieront pour leur bienfaiteur anonyme. (Progress.)

esealer étroit et obscur, se trouvait une petite chambre avec un cabinet : des murailles nues, de mauvais lits, cachés par un vieux paravent en lambeaux, des chaises usées et une table vermoulue, composaient toute l'habitation et l'ameublement de cette famille, qui naguère jouissait d'une fortune honnête. Lors qu'Edouard entra, monsieur Bouillé classait ses quittances, son épouse rangeait trois assiettes de grosse fayence qui venaient de servir pour le dîner et Rosette cousait des chemises de toile commune, qu'une marchande lui avait donné à faire. En voyant son cousin, la pauvre enfant ne put retenir un cri de surprise, et rougit bientôt en songeant à la situation dans laquelle il la retrouvait. Madame Bouillé se mit à pleurer; mais son époux se leva avec beaucoup de calme et offrit une chaise à Edouard.

— Asseyez-vous, mon neveu, lui dit-il, si vous venez pour parler d'affaires, je vais vous donner une entière connaissance des miennes : si c'est une visite d'amitié..... embrassez-moi, car je le mérite encore.

Edouard avait le cœur oppressé, il ne put répondre; mais il se jeta dans les bras de son oncle et ils confondirent leurs larmes. Rosette aussi pleurait, mais elle n'osait s'avancer; l'honneur de sa famille allait dépendre du premier mot d'Edouard, et elle attendait avec anxiété qu'il le prononçât.

Dès qu'il put parler, il fit à son oncle des reproches affectueux de ce qu'il n'était pas venu sur le champ à Ligneville au lieu de se reléguer dans ce triste galetas.

— Je vous dois, répondit monsieur Bouillé; c'eût été abuser...

— Abuser ! interrompit Edouard avec chaleur, n'êtes-vous pas le frère de ma mère ? Quel usage

ferions-nous de notre fortune, qui pût nous donner plus de plaisir que d'obliger un parent malheureux ? Ne parlez plus de ce que vous nous devez : la dette est acquittée.

A ces mots, il remit entre les mains de son oncle une quittance en bonne forme des sommes prêtées par madame Colas.

— Excellent jeune homme ! s'écrièrent-ils tous trois à la fois. Nous pourrions donc nous montrer sans rougir. Notre nom ne sera pas déshonoré ! Nous ne craignons plus les reproches de ceux qui auraient pu nous accuser de mauvaise foi.

— Vite, ma canne, mon chapeau, ajouta monsieur Bouillé. Je cours chez le syndic lui annoncer cette bonne nouvelle et lui dire qu'il peut maintenant solder tous les comptes. Grâce au ciel ! ce seront les derniers. Toi, mon neveu, reste ici, que j'aie encore le plaisir de te voir à mon retour.

Il sortit transporté de joie, et suivant ses desirs, Edouard demeura près de Rosette et de sa mère, pour les entretenir des vœux qu'il avait concertés avec madame Colas, pour leur prompt établissement à la ferme.

— Est-il bien vrai ? dit Rosette. Quoi ! mon cousin, ce n'est pas assez d'en user si généreusement envers nous : vous donnez encore un asile à mes bons parents. Vous m'ôtez la crainte de ne pouvoir suffire à leurs besoins ! C'est un bien grand poids de moins pour mon cœur. Le travail ne m'effrayait pas; mais il me rapportait si peu, que je craignais toujours de voir manquer de pain ceux qui ont tant fait pour moi !

— Rassure-toi, ma chère Rosette, il ne leur manquera plus rien, ni à toi non plus.

— Ce bonheur est d'autant plus grand pour moi, mon cousin, que c'est à vous que je le dois.

— Autrefois, Rosette, tu disais à toi.

La jeune fille baissa les yeux et ne répondit rien. Un souvenir à la fois agréable et pénible lui retraça les jours où, séduite par un espoir passager, elle avait aspiré un moment à captiver le cœur de son cousin. Tout était bien changé depuis lors, et dans la pauvreté à laquelle elle était réduite, elle ne pouvait se flatter d'être plus heureuse qu'au temps où, riche héritière, elle avait à choisir entre plusieurs prétendants. Cette pensée l'attrista et mêla quelques craintes au plaisir que lui faisait éprouver son prochain voyage.

— A quoi me servira, se disait-elle, d'être constamment avec lui ? Je l'aimerais toujours de plus en plus, car qui pourrait le connaître sans l'aimer ? et lui ne m'en aimera pas davantage. N'importe, c'est encore un sacrifice qu'il faut faire au bonheur de mes parents. Et s'il allait se marier ! s'il fallait être témoin !... Ah ! écartons ces idées qui empoisonnent la joie que doit m'inspirer un si heureux changement.

De son côté, Edouard considérait sa cousine avec un intérêt dont il ne pouvait se défendre. Ce n'était pas de l'amour : Céline régnait encore dans son cœur; mais la reconnaissance expansive de Rosette, le courage qu'elle avait montré pour soutenir sa famille, le travail dur et grossier auquel elle se livrait, sa robe de toile, son tablier noir, son fichu et son bonnet de gaze-coton la rendaient mille fois plus touchante que l'élégante parure qu'elle avait quittée sans peine.

Quand monsieur Bouillé fut de retour, Edouard voulut lui faire abandonner son incommode logement, mais il ne put l'y faire consentir.

— Nous avons si peu de jours à y rester, disait-il, que cela ne vaut pas la peine de changer. Je ne suis pas fâché, d'ailleurs, que nous subis-

sions ici toute la gêne et les contrariétés auxquelles nous avons dû nous soumettre : nous n'en goûterons que mieux le bonheur qui nous attend chez ta mère.

Tout ce qu'Edouard put obtenir, fut de pourvoir aux dépenses du ménage et de venir lui-même partager avec eux des repas qu'il faisait préparer chez un traiteur voisin.

La plus grande partie de la journée se passait en projets d'arrangement, car les préparatifs du voyage n'étaient ni longs, ni embarrassants : il ne leur restait que le plus strict nécessaire. Cependant Edouard s'occupait en secret de réparer ce dénûment si honorable, et il n'attendait que le moment du départ pour présenter ses petites acquisitions. Lorsque monsieur Bouillé eut terminé toutes ses affaires et qu'il put partir sans obstacles, Edouard fit apporter ses présents, qui consistaient en divers habillements pour la famille, semblables à ceux qu'elle portait avant son malheur. Monsieur et madame Bouillé venaient précisément de sortir pour leurs visites d'adieu à quelques bonnes gens qui leur avaient témoigné beaucoup d'intérêt, peut-être parce qu'ils ne pouvaient les aider; mais on devait au moins leur savoir gré de l'intention qu'ils avaient montrée. Rosette était demeurée à la maison, parce qu'on savait qu'Edouard devait revenir. Dès qu'elle le vit entrer, suivi d'un commissionnaire portant trois paquets assez volumineux, elle témoigna sa surprise de ces apprêts.

R. DE MERCIGNY.

(La suite au prochain numéro.)